

CONSEIL MUNICIPAL

-

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 16 FEVRIER 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le seize février deux mille douze à dix neuf heures, à la suite de la convocation faite par M. Laurent BONNEVILLE, Maire

Étaient présents :

Laurent BONNEVILLE, Paul DELOCHE, Christian LOISON, Aline HONS, Anne-Marie PRADES, André PAYSSAN, Renaud ROUANET, Danielle CAMPAGNAC, Pierre DUCASSÉ, Dolorès ISSA, Gilles RIEUSSEC, Stéphane SIGUIER, Monike TRONC, Jean-Marie TINCHANT, Roger PUECH, Brigitte ROUANET, Véronique QUIRANT, Bertrand CHABBERT, Jeanne CAMP, Jean-Paul RIOLS, Luc PICARD, Gisèle PAULIN, Jean LAPIERRE, Christian VALENCIA, Michel CROS, Monique SIRE.

Étaient représentés :

Philippe BANCAL par Paul DELOCHE
Elodie ESCANDE par Anne-Marie PRADES
Odette FARA-LANOY par Luc PICARD
Marie ASTOUL par Gisèle PAULIN
Chloé PETIT par Aline HONS
Alain SENEGAS par Laurent BONNEVILLE

* *
*

Monsieur le Maire cite les évènements familiaux survenus au sein du Conseil Municipal.

Gilles RIEUSSEC est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. RIEUSSEC procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal. Il constate que 26 conseillers municipaux sont présents.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose d'adopter le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 DECEMBRE 2011.

Le compte-rendu ainsi que l'ordre du jour sont adoptés à l'unanimité.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT DE L'AIR ET DE L'ENERGIE (SRCAE)
(Rapporteur M. le Maire)

La Loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle 2 », du 12 Juillet 2010, prévoit l'élaboration d'un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), piloté conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional.

Le schéma doit fixer pour la Région Midi-Pyrénées et à l'horizon 2020 et 2050 :

- Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique (réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre) et de s'y adapter ; à ce titre, il définit, notamment, les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie ;
- Les orientations pour prévenir ou réduire la pollution atmosphérique ou en atténuer les effets ;
- Par zones géographiques : les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération.

Le projet de schéma proposé a été élaboré conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional. Un comité de pilotage a été installé pour suivre l'élaboration et la mise en œuvre du schéma. Il est composé :

- D'un rapport comprenant un diagnostic énergétique de la Région Midi-Pyrénées ainsi qu'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et du potentiel en énergie renouvelable,
- D'objectifs stratégiques et d'orientations thématiques et transversales,
- Et en annexes, d'un schéma régional éolien et d'autres annexes

Une fois le SRCAE adopté, les PCET (Plans Climat Energie Territoriaux), PPA (Plans de Protection de l'Atmosphère) et PDU (Plans de Déplacements Urbains) devront être compatibles avec le SCREA ; en outre, les SCOT et PLU devront prendre en compte les PCET.

De plus, concernant les énergies renouvelables :

- Une fois le SRCAE adopté, la création ou la modification de zones de développement de l'éolien (ZDE) ne pourra être autorisée uniquement dans les communes situées dans une zone favorable au développement de l'éolien ;
- Un second schéma, le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) doit être élaboré à la suite du SRCAE, par le gestionnaire du réseau public de transport (RTE), en accord avec les gestionnaires des réseaux. Ce schéma doit notamment définir les ouvrages à créer ou à renforcer pour atteindre les objectifs fixés par le SCRAE en termes d'énergie renouvelable.

Conformément à l'article R.222-4 du Code de l'Environnement, le projet de SCREA de Midi-Pyrénées est soumis à consultation depuis décembre 2011 à jusqu'à fin février 2012 auprès du public et des organismes associés. Il a ainsi été adressé par le Préfet de Région et le Président de la Région aux Conseils Municipaux de la Région pour avis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

Considérant que ce Schéma Régional Eolien définit la Montagne Noire comme zone de développement éolien très favorable, suite à des analyses croisées de contraintes et d'enjeux,

Considérant que ces analyses peuvent difficilement être comprises par les acteurs locaux car la Montagne Noire constitue un panorama d'un intérêt paysager exceptionnel pour notre territoire, pour ses habitants et pour les visiteurs, qu'il convient de protéger,

Considérant que tout projet éolien supplémentaire nuirait à l'intégrité et à la valeur patrimoniale de ce site,

Tout en reconnaissant la nécessité de s'engager dans une démarche de bonne gestion de l'énergie,

- D'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

L'intégralité du projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (rapport et annexes) a été joint à la présente note sous forme dématérialisée (Clé USB personnelle remise à chaque Conseiller Municipal).

Luc PICARD :

« M. le Maire, avant de démarrer sur l'ordre du jour, je voudrais revenir sur un point. Vous vous en doutez puisque je m'en suis entretenu il y a quelques instants avec vous.

Nous restons sur la même thématique, celle de l'éolien industriel. Cette question est vraiment d'actualité puisque lundi soir, à la Communauté d'Agglomération, elle a été aussi abordée, vous savez de quelle manière puisqu'une partie des représentants a refusé de siéger (14 Communes sur 16).

Simplement, j'aimerais revenir sur un élément qui m'a fortement perturbé, c'est celui de la publication dans le dernier bulletin municipal de la réponse dans laquelle vous m'avez accusé d'avoir commis plusieurs mensonges.

J'ai trouvé que les propos avaient été loin, trop loin à mon avis et je souhaitais ce soir essayer de revenir à un débat plus apaisé, plus serein, tout en reconnaissant qu'effectivement chacun de nos groupes reste sur ses positions.

Je pense qu'il est légitime que chacun puisse conserver ses idées et ne pas évoluer, c'est aussi le jeu la démocratie. A certain moment, il faut chercher le consensus, à d'autres moments, cette recherche de consensus n'aboutit pas. Cela a été le cas sur cette question.

Pour résumer, c'est vrai que vous avez avec votre groupe majoritaire une position sur l'éolien, on va dire, de refus de toute nouvelle implantation. Nous, nous pensons que l'éolien, effectivement, doit voir son développement de manière limitée en respect avec les paysages, mais que c'est peut-être aller trop loin que de refuser totalement, pour résumer un peu les positions et j'espère ne pas avoir écorché la vôtre.

Ce soir, pour tourner la page et revenir à des débats plus sereins sur cette question, je vous l'avais dit puisque j'avais envoyé un mail à l'ensemble de nos collègues Conseillers Municipaux, je souhaiterais obtenir au moins des excuses sinon des regrets sur des propos que j'ai trouvés un peu trop poussés avec un caractère outrageants. En tout cas, j'en ai été fortement peiné et touché parce que – je le répète car je vous l'avais dit dans le mail que je vous avais envoyé ainsi qu'à l'ensemble des conseillers – j'ai peut-être des défauts, comme tout le monde, mais celui de menteur, je ne pense pas !

Alors vous me dites : *“on ne vous a pas traité de menteur, on a seulement parlé de mensonge”*. Mais je pense que nous nous sommes mal compris.

Si je reprends chacun des points, sur les 3 mensonges qui me sont reprochés :

Sur le premier, je pense qu'effectivement – j'ai l'habitude de m'exprimer toujours de façon consensuelle et peut-être qu'à certains moments je devrais être plus clair dans mes propos – dans les conseils municipaux, dont nous avons les comptes-rendus, depuis plus d'un an et presque un an et demi aujourd'hui, j'ai indiqué assez nettement il me semble, que même si vous n'étiez pas d'accord sur le développement de l'éolien, il ne fallait quand même pas menacer le Parc et s'engager dans la voie d'une sortie de ce Parc.

Ce soir encore, je pense que la décision qui a été prise – au-delà de celle que vous avez prise ici en Conseil Municipal – lundi soir, en Communauté d'Agglomération, nous déplaît fortement puisque au-delà des divergences sur l'éolien cette crise au sein de la communauté d'agglomération, à mon avis, va laisser des cicatrices.

Pour rappeler le point de vue d'un ancien Président de la Communauté d'Agglomération qui pourtant n'est pas de ma couleur politique, je veux parler de M. LIMOUZY, je pense que – même si on peut avoir effectivement, sur l'éolien, quelques inquiétudes qui sont légitimes – on ne peut pas remettre en cause le travail de construction de l'intercommunalité, un travail de presque 40 ans, comme cela avait été dit. Je pense que là, on s'est engagé sur la voie d'une erreur importante pour ce mandat.

La deuxième accusation était celle concernant le débat. Effectivement, on s'est mal compris. Je parlais d'un débat au sein du Conseil Municipal. Je reconnais qu'à plusieurs reprises vous avez pu dialoguer avec le Président du Parc, M. VIALELLE, dans le cadre de réunions publiques. Je pense que cette accusation que vous me portez repose sur une mauvaise interprétation. Chaque fois que moi, j'ai parlé de débat, d'échange avec M. VIALELLE, je pensais à un débat ou à un échange au sein de notre structure « conseil municipal ».

Sur le dernier « mensonge » : je n'ai pas réussi à vous faire accepter de dialoguer avec M. VIALELLE. Cela reprend ce que je viens de dire, effectivement, je me plaçais toujours du point de vue de notre Conseil Municipal.

Bref, ce soir je tiens à vous dire que mon intention ainsi que celle de mes collègues, c'est de tourner la page à cette période de forte tension, au-delà du débat qui nous a animés.

Pour cela, je suis prêt à tourner la page et à revenir à des échanges plus sereins, mais j'aimerais un minimum de regret ou, au maximum, des excuses par rapport aux propos qui m'ont atteint et qui m'ont touché. »

Monsieur le Maire :

« M. PICARD, vous avez dit beaucoup de choses et je vais essayer de répondre à tout cela !

Que vous ayez été chagriné, je le comprends très bien. Maintenant, moi-même, je vous l'avais dit aussi, plusieurs fois j'avais été attaqué personnellement, c'est une façon aussi de voir la démocratie, je ne vous ai jamais demandé des excuses ni quoi que ce soit !

Personne ici dans cette salle ne peut dire que depuis 3 ans, et bien antérieurement, je ne me suis pas bagarré contre ce scandale que sont les éoliennes. J'ai absolument tout essayé pour essayer, justement, de trouver des solutions avec M. VIALELLE.

Je ne vais pas reprendre tout cela. J'ai des courriers, je vous en ai communiqués la plupart, aux uns et aux autres. M. VIALELLE m'ayant expliqué que de toute façon, il ne

pouvait absolument rien changer et que c'était le Comité Syndical qui était souverain – j'ai ici une lettre manuscrite qu'il m'a envoyée qui date du 3 Janvier 2011 – à quoi cela servait que l'on se rencontre pour en discuter ?

Vous me direz qu'on pouvait en parler tous ensemble mais je m'en suis très largement ouvert auprès de mon équipe, depuis 3 ans. C'était quelque chose que nous avons porté et mûrement réfléchi, dès 2008 dans notre programme. Nous avons dit que nous n'accepterions jamais d'avoir de l'éolien industriel dans la Montagne Noire. C'était écrit noir sur blanc et en gras ! Vis-à-vis de nos électeurs aussi, il fallait que je tienne cette parole.

Pour revenir à la préparation du bulletin municipal, il fallait que vous nous fassiez parvenir le document pour le lendemain matin. En conséquence, nous l'avons eu je crois en fin d'après-midi. Devant cette attaque, c'était la première fois que la majorité utilisait ce procédé – je ne suis pas du tout pour, je vous le dis tout de suite ! – et je ne demande pas mieux que l'on enterre la hache de guerre et que l'on parle de sujets qui nous importent plus et surtout qui importent davantage aux Mazamétains.

Ensuite, vous dites que nous ne voulons pas d'éolien. Je tiens à faire une mise au point. Nous n'allons pas refaire le débat mais en 1999, il n'a jamais été question d'installer des éoliennes ; ensuite un schéma de cohérence sur l'énergie éolienne en Montagne Noire a été réalisé – vous l'avez vu ? Je vous ai laissé ce document au cours de la commission... »

Luc PICARD :

« C'est moi qui l'ai... »

Monsieur le Maire :

«...Tout d'un coup, cela a démarré et aujourd'hui nous sommes quand même à 192 éoliennes qui sont en place ou à installer.

On a déjà donné ! Je veux dire que si nous n'avions jamais rien fait, nous pourrions tenter l'expérience. Mais je considère à présent qu'il faut regarder pendant quelques années comment cela fonctionne avant d'aller plus loin.

Il n'y a pas que ce problème d'ailleurs ; nous avons parlé lundi du problème de l'urbanisme. Je suis resté sur le sujet de l'éolien en Communauté d'Agglomération parce qu'il suffisait d'une réserve et cela a monopolisé pas mal de temps, je n'allais pas parler en plus de la charte qui s'impose à un Plan Local d'Urbanisme, qui s'impose au Schéma de Cohérence territoriale et qui demain va devoir être compatible avec ce fameux Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie dont nous allons parler.

C'est pour cela que je dis que cette charte est très importante et aujourd'hui nous avons pu gagner un certain temps pour pouvoir la renégocier.

J'ai ici une note ministérielle qui dit qu'il faut entre 3 et 4 ans pour une révision d'une charte. La révision de cette nouvelle charte a démarré début 2009, pour être bouclée à toute allure en 2011.

A mon sens, elle a été bâclée. Je regrette mais la concertation avec la population et avec les associations n'a pas été menée comme cela aurait dû être et aujourd'hui ils se sont retrouvés acculés par des dates qui sont même dépassées aujourd'hui.

Si M. BUGIS, qui a un œil exercé sur tout ce qui est juridique, s'est aperçu qu'il pouvait y avoir un litige sur cette charte, puisqu'elle va s'imposer à autant de plans d'urbanisme, dans les douze années qui viennent, nous avons intérêt à ce qu'elle soit bien ficelée dès le départ.

J'espère que cela va permettre de renégocier tout cela. »

Luc PICARD :

« Monsieur le Maire, loin de moi l'idée de revenir sur le contenu des débats parce que nous y avons déjà passé beaucoup de temps.

Simplement, je souhaitais obtenir un minimum d'excuses par rapport aux accusations de mensonges qui ont été imprimées dans un bulletin parce que je pense que je ne les méritais pas et quand on reprend les arguments que vous invoquez pour utiliser le mot « mensonge » par trois fois, à mon encontre, je pense que c'était aller un peu trop loin.

Je sais que le débat avait été très passionné à un moment donné, je suppose que c'est dans le cadre de cette passion qui vous anime, par rapport à ce sujet que vous venez de rappeler ; je suppose que c'est aussi dans le cadre de l'émotion que cela a suscité. Mais sincèrement, ce soir, ce n'était pas ma volonté de revenir sur ce débat... »

Monsieur le Maire :

« Disons que nous faisons la paix, tout simplement ?! »

Luc PICARD :

« Voilà ! »

Monsieur le Maire :

« Alors on fait la paix ! »

Luc PICARD :

« Je me contenterai de ce minimum ! »

Monsieur le Maire :

« C'est pas mal... et c'est déjà beaucoup si nous tenons parole ! »

Luc PICARD :

« Simplement, en conclusion, je tiens à dire quand même que le fait d'avoir abouti, après ce long cheminement dans le cadre de ces débats sur l'éolien, à une sortie du Parc – là cela dépasse le cadre de MAZAMET, puisque MAZAMET n'a fait qu'ouvrir la marche – la décision prise par le Président BUGIS lundi soir, à mon avis, est une erreur politique qui malheureusement va grever les relations intercommunales pour l'avenir et cela, nous le regrettons.

C'est un peu cela aussi qui nous avait animés, lors de nos différentes interventions ; c'est-à-dire que l'on peut recevoir une partie de vos critiques, par rapport à la charte du Parc, mais cela ne valait peut-être pas une sortie de ce Parc, avec toutes les conséquences politiques que cela entraîne.

Monsieur le Maire :

« Je vous l'ai dit tout à l'heure, le problème de l'urbanisme est un problème qu'il ne faut surtout pas négliger. Ensuite M. BUGIS – et je pense que dans ce domaine il est suffisamment compétent – juge que le Parc n'a plus de valeur juridique depuis le 13 Juillet 2011.

C'est facile de faire voter toutes les communes à toute allure, dès que la procédure d'adoption de la charte a été décidée ! Nous aurions pu aussi faire l'inverse et voir si l'E.P.C.I., c'est-à-dire la Communauté d'agglomération, était d'accord sur certaines choses.

Tout cela n'a jamais été débattu ! C'est pour cela qu'aujourd'hui nous nous retrouvons dans une situation de blocage. Mais je pense que ce n'est pas honnête de dire que c'est de la faute de Castres ou de Mazamet de mettre en péril le Parc, s'il y a eu un manque de concertation ou une mauvaise compréhension des choses...

« Les élus du Parc sont prêts à négocier certains aspects de la charte mais qui dit négociation, dit que les deux parties aillent l'une vers l'autre et ce n'est pas l'état d'esprit des anti-éoliens qui sont contre tout » : combien de fois me l'a-t'il dit et écrit [*le Président du PNRHL*].

A un moment donné, il faut bien aller vers les gens qui sont contre vous, et essayer de trouver des arguments et des contre-arguments. »

Gisèle PAULIN :

« Je voulais juste dire qu'effectivement, une surcharge d'éoliennes ce n'est pas possible pour notre montagne et notre environnement. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point-là.

Et pour finir sur cette polémique, je voulais juste dire une phrase assez appropriée qui est la suivante : « Un regard critique est un geste salubre qui n'empêche pas l'appréciation des qualités des personnes ou des textes et des dossiers ».

Monsieur le Maire :

« Je ne sais pas si quelqu'un à quelque chose de particulier à dire ? Vous avez la parole les uns et les autres, nous sommes très libres. Ensuite nous parlerons de la délibération proprement dite. »

Paul DELOCHE :

« Ce n'est pas forcément la mort du Parc, parce que comme l'a dit M. le Maire, la charte n'est plus valable depuis le 13 Juillet. La délibération de MAZAMET et celle de la Communauté d'Agglomération, à la limite, n'ont aucune valeur juridique.

L'Etat et les Ministres concernés ont établi une circulaire qui prévoit le cas des dépassements de délai, comme c'est le cas aujourd'hui. Dans le cas du dépassement de délai pour une cause technique, l'Etat laisse faire la suite des événements jusqu'à temps que la charte soit approuvée.

Si la charte n'est pas approuvée dans son ensemble, l'Etat a prévu une autre procédure qui est la dissolution pure et simple du Parc et on recommence tout à zéro.

Nous nous trouvons, je pense, entre les deux cas de figure C'est-à-dire que, puisque le Parc n'a plus de valeur juridique, puisque les votes n'ont plus de valeur juridique, le Préfet de Région, lorsqu'il va se retrouver devant cette délibération, est-ce qu'il va prendre le risque qu'il y ait 19 ou 20 Communes qui soient expulsées, alors qu'il n'y a plus aucune base juridique à ce dossier ? Cela m'étonnerait fort.

On dit que MAZAMET et la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet ont tué le Parc. On ne le souhaite pas du tout, d'une part et d'autre part, si les négociations avaient été menées en temps et en heure au moment où il le fallait, lors de l'élaboration de la charte, on n'en serait peut-être pas là aujourd'hui.

Alors à qui la faute ? On ne va pas se rejeter la faute mais je pense que la faute est largement partagée entre ceux qui ont élaboré la Charte et ceux qui ensuite l'ont votée.

Un autre point de vue est de dire, ainsi que vous l'avez rappelé, que nous ne voulons pas voir d'éoliennes sur la Montagne Noire. Nous sommes tous d'accord là-

dessus. Si on approuve la charte, il y aura des éoliennes sur la Montagne Noire : certaines qui auront été autorisées.

D'autres disent que si les Communes ne sont plus dans le Parc, il n'y aura plus aucun obstacle à ce qu'il y ait des éoliennes sur la Montagne Noire. Effectivement, mais pouvons-nous nous contenter d'une demi-mesure ? Je ne crois pas. Je pense encore une fois que le dossier n'est pas clos et que les Communes ne sont pas encore expulsées du Parc. »

Monsieur le Maire :

« En fait on va en reparler tout à l'heure avec le schéma régional. Il suffirait que la charte prévoit une sensibilité et des contraintes fortes, peut-être pas partout, mais sur certaines zones du Parc Naturel, pour que cela puisse infléchir la politique définie dans le schéma régional. »

Christian LOISON :

« Je me permets de prendre la parole parce que j'ai rédigé une réflexion, que je voulais d'abord coucher sur un papier. Suite aux délibérations que nous avons pu mener ici et à la Communauté d'Agglomération, cette réflexion m'a amené à rédiger plutôt une lettre ouverte que je compte adresser à tous les élus de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, tous les élus et acteurs du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et à vous bien entendu :

« A tous ceux qui suivent le mécontentement des signataires de cette charte, je voudrais dire mon point de vue et m'autoriser à parler au nom de ceux qui sont considérés comme des empêcheurs de tourner en rond. Qu'une chose soit bien claire dans l'esprit de chacun, je ne suis et nous ne sommes absolument pas contre le Parc NATUREL régional du Haut Languedoc. Pourquoi le serions-nous ? Et encore moins pour son démantèlement. Quel en serait le sens ? Une charte orientée sur 3 axes, comprenant 8 objectifs stratégiques, débouchant sur 30 mesures opérationnelles, rédigée par d'autres, nous a été proposée.

Nous l'avons lue très précisément. Nous sommes d'accord et nous la signons ! Malheureusement, nous avons l'outrecuidance d'émettre des réserves sur seulement 2 points qui nous paraissent non-acceptables en l'état. Il s'agit de l'urbanisme et il s'agit de l'implantation de parcs éoliens industriels.

Tout le monde sait depuis le début que ces deux points deviendront durs s'il n'en est pas tenu compte dans les réunions. Nous n'avons cessé de le dire haut et fort, par tous les moyens qui nous étaient donnés. Chacun connaissait notre position et notre détermination. En faire fi, c'était choisir d'aller dans le mur. Pourquoi s'en émouvoir aujourd'hui ? C'est à mon sens une grave erreur d'appréciation et de gestion de la situation, qui porte en grande partie la responsabilité de cette impasse, que j'espère provisoire. J'ai la force d'y croire.

En tant que chef de projet, je trouve inconcevable, même si telles sont les procédures, de ne pas tenir compte d'objections aussi profondément ancrées dans le point

de vue d'un protagoniste qui devra signer et dont le refus peut avoir des conséquences aussi fâcheuses que celles qu'on rencontre aujourd'hui. C'était prévisible.

Une main tendue pendant la phase constructive aurait certainement permis d'atteindre une autre issue, tellement plus satisfaisante et valorisante pour tous. Je suis persuadé que si nous arrivions à nous mettre autour de la table des discussions, avec la volonté de construire, nous trouverions une solution consensuelle.

En matière d'urbanisme, il faut saluer l'idée d'apporter ce service aux Communes qui n'ont pas les compétences à disposition. Mais s'il y a divergence d'interprétation sur l'ascendant ou pas de la charte, vis-à-vis des entités déjà en place (SCOT, PLU etc...) il suffit de reformuler la phrase pour que chacun soit définitivement rassuré. Ce n'est qu'une question de sémantique, de transparence et de volonté.

En matière d'énergies renouvelables, notre territoire ne souffre d'aucun retard sur les préconisations environnementales. Que toute la France nous rattrape et elle sera très au-delà des objectifs. Ce n'est pas pour autant qu'il faille nous endormir sur nos acquis. Il y a tant de chantiers encouragés par le Parc, porteurs de valeur ajoutée et d'emplois locaux à développer : l'eau, le bois, la biomasse, le soleil et pourquoi pas le vent, si c'est autour de décisions raisonnables issues de la concertation, maîtrisées aussi par ceux qui en subissent les inconvénients. Pour parler juste, si on accepte l'idée très discutable de l'éolien industriel dans un Parc NATUREL, au-delà du gâchis paysager, pourquoi ne pas les implanter dans les vignes sur les Communes de ceux qui ont déjà signés la charte ? Pourquoi s'obstiner à les mettre chez ceux qui n'en veulent pas et le disent depuis toujours ? Pourquoi s'étonner ensuite qu'ils refusent de signer la globalité d'un document ?

Bien sûr que Michel CASTAN, Maire du Rialet a raison, son plaidoyer est rempli de sincérité, d'émotion et de bon sens, comme sa Commune a besoin de la Communauté d'Agglomération, elle a besoin du Parc, ainsi que toutes les autres Communes. Personne ne le remet en cause, mais les motivations d'il y a bientôt 40 ans sont-elles toujours aussi sincères ? N'est-il pas temps de profiter du renouvellement de cette charte pour en affiner le fonctionnement qui nous montre ses limites ? Les douze ans à venir sont en jeu, une sortie par le haut est encore possible, encore faut-il qu'elle soit voulue. Grace aux échéances dépassées depuis juillet 2011, selon les juristes, et une circulaire ministérielle le confirme, nous pouvons tenter d'être au repêchage en rouvrant les négociations sur les points d'achoppement. C'est une chance que nous ne devons pas laisser passer, pour être sûrs d'un côté comme de l'autre d'avoir fait tout notre possible pour que les désirs légitimes de chacun soient entendus et respectés, que l'entente et la sérénité regagnent nos rencontres, honore ce territoire de montagne qui nous héberge depuis toujours et que nous partageons avec amour et fierté ! »

Merci de m'avoir écouté ».

Applaudissements

Monsieur le Maire :

« Très bien. Nous allons maintenant entrer dans le sujet proprement dit : le Schéma Régional Climat Air Energie. Il faut que nous nous déterminions sur ce schéma, il faut le faire avant le 21 ou le 22 Février. Ce n'était pas très clair dans le courrier puisqu'ils

demandaient mon avis puis je me suis aperçu qu'ils demandaient l'avis du Conseil Municipal. J'ai donc trouvé beaucoup plus légitime de vous réunir pour qu'on en discute et qu'on prenne des décisions, d'autant que les conséquences peuvent être très importantes.

Vous avez tous reçu une clé [USB]. »

Pierre DUCASSÉ :

« Ce document impressionnant que vous avez eu entre les mains est tout à fait homogène et dans la ligne des discussions que nous avons eues à propos de la charte du Parc.

Les deux documents : le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), et la charte du Parc ont au moins en commun une chose : c'est une annexe impressionnante qui est dédiée à l'éolien industriel. Dans le SRCAE, c'est le schéma éolien régional, dans la charte c'est le document référence éolien.

Ces documents sont tout à fait dans la même ligne quoiqu'ils ne recouvrent pas le même territoire. Mais si on va au fond des conclusions, de ces deux documents, nous aurons sur le territoire du Parc, à l'horizon 2020, 300 éoliennes alors qu'actuellement on peut dire que nous en avons entre 150 et 200 ; on ne le sait pas très bien car les chiffres qui nous sont donnés ne sont pas clairs, mais en tout cas il y en aura au maximum 300, d'après ce que dit le Président VIALELLE.

Sur le territoire de Midi-Pyrénées, là on ne résonne pas en nombre de mâts mais en mégawatt. On ira jusqu'à 1 600 MW, c'est-à-dire grosso-modo 800 éoliennes qui seront en grande partie cantonnées, comme par hasard hélas, sur le territoire de deux Parc Naturels Régionaux, celui du Grand Causse et sur le nôtre celui du Haut Languedoc... »

Monsieur le Maire :

« Ce sont les zones bleues [sur le schéma]... »

Pierre DUCASSÉ

« Ce document, puisqu'on parle du Schéma Régional Climat Energie, a un vice majeur que j'ai expliqué l'autre jour en commission urbanisme. On part d'un constat qu'à peu près tout le monde partage, qui est la crainte des dégâts causés à terme par le réchauffement climatique. On considère que l'activité humaine a une importance essentielle dans ce réchauffement par l'émission de gaz à effet de serre et on dit qu'il faut lutter contre l'émission de gaz à effet de serre.

Malheureusement lorsqu'on est à la fin, aux conclusions de ce document et que l'on arrive à l'annexe sur l'éolien, on a l'impression que le remède à tout ceci repose sur la mise au point d'un schéma éolien monumental, qui va éviter les émissions de gaz à effet de serre.

Or, vous savez très bien – je ne sais pas si c'est utile de le dire et de le répéter mais je vais le faire – nous sommes en France, la production électrique en France n'émet pas de gaz à effet de serre et que par conséquent tout ce qu'on peut faire pour mettre à la place des systèmes actuels et qu'un autre système qui ne produira pas de gaz à effet de serre, ne pourra pas aller dans le bon sens. C'est-à-dire qu'à la fin de la fin, on n'aura pas économisé un seul gramme d'émission de gaz à effet de serre !

C'est ce que je reproche à ce texte-là, comme à tous les textes issus du Grenelle de l'environnement, malheureusement. Au lieu de s'attaquer au vrai problème, c'est-à-dire aux vrais « causeurs » d'émissions de gaz à effet de serre (le transport routier, l'isolement des maisons, l'agriculture qui malheureusement est une grande émettrice de gaz à effet de serre, l'industrie etc...), on va s'attaquer aux 5% d'émission de gaz à effet de serre issus de la production d'électricité, avec l'impossibilité d'ailleurs de faire évoluer ce domaine-là.

Je me pose des questions sur l'utilité de ce genre de document, en dehors du fait que nous ne pouvons pas admettre que notre Montagne Noire et peut-être que notre site emblématique voué au tourisme, soit classée arbitrairement par des autorités régionales comme étant des endroits particulièrement favorables à l'installation d'éoliennes industrielles.

Malheureusement, dans ce domaine-là, le Schéma régional reprend les critères environnementaux, paysagers etc..., de la charte du Parc et je regrette beaucoup que les élus du Parc, qui sont nos proches élus, nos voisins, nos camarades des autres Communes n'aient pas compris que nous devons nous battre pour sauvegarder les crêtes de la Montagne Noire. Si demain nous signons la Charte, si demain nous acceptons sans réserve ce schéma éolien, les crêtes de la Montagne Noire seront recouvertes d'éoliennes. Je pense que nous ne le voulons pas.

On fait une fixation sur les éoliennes, peut être aussi qu'on parlera d'autres sujets qui étaient ceux de la charte : l'urbanisme et les statuts que je ne veux pas oublier qui sont des statuts iniques qui nous ont conduits à ce système de blocage, en coupant en deux les Communes et en faisant ce blocage « anti-Mazamet » de la part des élus du Parc. »

Luc PICARD :

« Je ne suis pas tout à fait d'accord sur l'analyse que vient de faire M. DUCASSÉ : on ne peut pas réduire le Grenelle de l'environnement à des décisions concernant uniquement l'éolien.

Le Grenelle de l'environnement, cela a été d'abord une vaste consultation et on a justement travaillé à dégager un consensus national, au-delà des divergences politiques, et en associant également toutes les forces associatives et civiles qui se sentaient concernées par cette dimension du développement durable. »

Monsieur le Maire :

« Je ne suis pas tout à fait sûr de cela ».

Luc PICARD :

« En tout cas elle a été conduite par l'Etat et vous savez quelle est ma position par rapport à ceux qui nous gouvernent aujourd'hui. On ne peut pas m'accuser là de faire de la politique politicienne !

Effectivement, l'éolien n'est qu'un des aspects de la question. M. DUCASSÉ a raison de dire qu'il y a d'autres choses à prendre en compte comme les économies d'énergie bien sûr, les modes de déplacement qui sont un peu trop basés sur la consommation de produits pétroliers. Mais je pense qu'on ne peut pas réduire le Grenelle uniquement à un aspect : le développement éolien.

Sur la question de la protection des paysages, on l'a dit il y a deux jours lors de la commission préparatoire, on est unanimement d'accord avec vous sur le fait qu'il faut effectivement protéger nos paysages. Il y a effectivement un certain nombre de sites paysagers qu'il faut à tout prix préserver, dans l'intérêt de notre activité touristique et également pour des considérations patrimoniales.

Mais c'est là où nous nuançons, c'est-à-dire que le document de travail qui nous est présenté, ce schéma régional repère la zone de la Montagne Noire comme une zone potentiellement intéressante pour le développement de l'industrie éolienne et cela par rapport à des choix, des analyses techniques (vitesse du vent). C'est sur ce point que je suis intervenu, l'autre jour, en commission. »

Monsieur le Maire :

« La vitesse du vent et la sensibilité ».

Luc PICARD :

« Quand on regarde les cartes présentées dans ce document, effectivement, on s'aperçoit que la Montagne Noire représente, en termes de caractéristiques pour l'utilisation de l'énergie, une zone extrêmement intéressante.

D'autres zones le sont moins donc elles sont moins repérées. Là où je nuancerais – ce document est dangereux, vous avez raison, car si on l'adoptait dans la forme, cela donnerait l'impression que le Conseil Municipal de MAZAMET, effectivement dit "oui" à un développement sans retenue de l'éolien sur la Montagne Noire – c'est par rapport à la proposition de délibération qui a été faite ; vous proposez dans le projet de délibération de fermer la porte totalement à tout développement supplémentaire d'éolien sur la Montagne Noire.

Nous apporterions une nuance dans la rédaction de la délibération : vous m'avez donné un document qui avait été piloté par Mme ALQUIER lorsqu'elle était Présidente du Parc, nous reprendrions son préambule. L'autre jour vous m'avez dit que vous étiez assez d'accord avec ce document qui avait été produit par Mme ALQUIER, en son temps... »

Monsieur le Maire :

« Attendez... D'accord, non, c'est un constat ! Je n'ai pas dit que j'étais d'accord, je disais que Mme ALQUIER reconnaissait des qualités extraordinaires à cette Montagne Noire mais qu'ensuite on a laissé partir les choses à vau-l'eau. C'est allé trop loin ! »

Luc PICARD :

« Je prendrais donc une phrase de son préambule "*L'objectif principal du document [que vous m'avez remis et que j'ai regardé donc] est de concilier le développement de l'énergie éolienne avec la préservation des paysages et de l'environnement du Haut Languedoc.*" »

Nous sommes plutôt sur cette position : limiter le développement éolien et le limiter en préservant effectivement les sites qui méritent d'être protégés de ce développement de l'éolien industriel.

C'est pour cela que nous aurions aimé rajouter, dans l'un des "*considérant*", une nuance. Par exemple, nous aurions proposé d'inscrire "*Considérant que d'une manière générale le développement de l'éolien industriel doit rester limité pour préserver des paysages, nous refusons de signer etc...*", plutôt que de dire que le développement éolien est à proscrire, un point c'est tout.

Nous sommes dans la nuance. Si ce document est rédigé de cette façon, nous nous serions associés à une délibération qui serait en fait un refus de s'engager dans le document qui est proposé sans réserve. »

Monsieur le Maire :

« J'ai voulu volontairement rajouter ce paragraphe dans la délibération parce que je suis allé à une réunion à laquelle assistaient le Préfet de Région (son secrétaire car le Préfet de Région n'était pas là) et le directeur de la DREAL, M. CROCHERIE. Nous avons eu un débat assez intéressant et une concertation sur ce fameux schéma. J'y suis allé aux côtés d'une quarantaine d'associations. Il y avait tout type d'association : des associations pour les paysages, les Veilles Maisons de France, les associations de défense des Parcs Régionaux puisque vous avez dans Midi-Pyrénées le Parc Régional des Pyrénées Ariégeoises, le Parc Régional du Languedoc et le Parc Régional des Grands Causses.

Je peux vous dire que j'ai ici, si cela vous intéresse, des témoignages sans aucune virulence, de personnes qui expliquent ce qu'est leur quotidien, depuis qu'on leur a installé 70 ou 90 éoliennes à côté de chez eux ou devant leur fenêtre. C'est pour cela : il y a un tel ras-le-bol de la population !

Vous disiez tout à l'heure qu'il y avait eu une concertation avec toutes les associations. Il suffit de rencontrer ces responsables d'associations (altermondialistes, antinucléaires, communistes !) pour se rendre compte que nous parlions quand même de la même manière. Toutes ces associations disaient qu'elles n'avaient jamais été concertées et qu'elles viennent de découvrir ce schéma régional.

Il s'agit d'un programme qui va aller jusqu'à 2020 et éventuellement jusqu'en 2050. C'est maintenant que le peuple doit réagir et non pas lorsqu'il y aura trop de dégâts. Il y a trop d'enjeux dans ces Parcs, si cela vous intéresse je vous ferai lire tous les projets. J'ai reçu des témoignages d'un peu partout et ce ne sont pas des gens forcément très excités, comme dit M. VIAELLE et qui sont contre tout mais on ne les écoute pas.

Vous avez 2 ou 3 élus dans un village qui prennent la décision de faire mais la population n'a jamais été informée. Vous voyez aussi les limites d'une enquête publique. J'ai été moi-même très surpris. Il y a eu 400 témoignages sur le registre d'enquête de MAZAMET. Puis les 38 autres registres sont restés vierges et enfin le registre de la Région Languedoc Roussillon s'est perdu !

Vous comprendrez qu'à un certain moment on se pose des questions. On parle de démocratie, moi je crois que la démocratie doit être comme celle que nous vivons ici : on parle, on la vit quotidiennement.

Peut-être c'est l'Etat, peut-être c'est la Région, peut-être c'est tout simplement l'administration mais cela se fait, encore une fois, en catimini. De la même façon, j'ai reçu un courrier demandant simplement l'avis du Maire sur ce schéma. Il a fallu entrer dans le détail pour s'apercevoir que c'était une délibération qui devait être prise par les Conseillers Municipaux et que sans réponse, cela équivalait à une acceptation tacite.

Combien y aura-t-il de Communes qui auront délibéré comme nous ? Je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup. »

Luc PICARD :

« Vous êtes en train de nous dire que les Ministères font très mal leur travail et ne respectent pas les voix démocratiques ? Cela me fait plaisir de l'entendre dans votre bouche ! »

Monsieur le Maire :

« Mais vous savez que rien n'est parfait nulle part ! Mais on peut espérer que cela change ». »

Luc PICARD :

« Comme demain nous allons recevoir un Ministre, ce serait intéressant de lui faire remonter justement ces dysfonctionnements de notre administration. »

Monsieur le Maire :

« Vous aurez communication du courrier que nous avons préparé pour le Préfet de Région qui acte tout cela. »

Luc PICARD :

« Tout à l'heure je parlais des débats qui avaient eu lieu sur le plan national, dans le cadre du Grenelle, je ne parlais pas de ce schéma qui effectivement, moi le premier, m'est parvenu par vos soins et je n'en avais pas connaissance.

Je suis prêt à reconnaître qu'il y a un déficit d'échanges et de démocratie par rapport à l'élaboration de ce document. »

Monsieur le Maire :

« C'est par solidarité avec tous les Parcs Régionaux de Midi-Pyrénées, qui sont très inquiets pour leur avenir. Il doit y avoir une certaine solidarité car il y a des parcs éoliens quasiment partout maintenant, que ce soit sur les Causses ou ailleurs. Il faut qu'on arrête ! Mais en sachant très bien que de toute façon notre voix ne l'emportera pas sur les objectifs qui ont été impartis par le Grenelle. »

Pierre DUCASSÉ :

« On ne demandait pas l'impossible au Parc, dans ce domaine éolien, M. VIALELLE a rappelé à plusieurs reprises que ce n'est pas lui qui décide. C'est le Préfet qui décide et signe les autorisations de Z.D.E. Ce qu'on demandait au Parc, c'était de constater qu'il y avait sur le territoire du Parc 200 éoliennes et que c'était peut-être le moment de faire une halte, une sorte de moratoire dans la construction pour faire un bilan de ce que cela avait apporté et des désavantages que cela causait.

Tout ce que l'on demandait au Parc, c'était de faire son travail de défenseur de l'environnement paysager qui est son premier travail et à partir du moment où la charte était signée, de donner des avis défavorables sur les projets futurs. Ce n'était pas une condamnation de l'éolien, c'était un avis défavorable et provisoire sur les projets futurs. C'est tout ce qu'on lui demandait, on ne lui demandait pas de prendre de décision puisque ce n'est pas lui qui les prendra de toute façon. Quant à la limitation à 300 mâts, permettez-moi d'être extrêmement dubitatif parce qu'on ne résonne plus en nombre de mâts, on résonne en zone de développement éolien (ZDE).

Si les zones de développement éolien qui sont à l'étude sont acceptées, c'est-à-dire essentiellement, pour ce qui nous concerne directement, celle de Saint Amans Valtoret et celle de Labruguière, et bien on ne sait pas combien de mâts seront installés dans ces ZDE parce que les ZDE sont acceptées avec une puissance minimale et une puissance maximale. »

Monsieur le Maire :

« Normalement le minimum c'est 5 éoliennes. »

Pierre DUCASSE

« Je ne me souviens plus des chiffres mais cela peut aller de 5 éoliennes à 25 jusqu'à 50 éoliennes. A partir du moment où les ZDE sont approuvées, on ne maîtrise plus le nombre de mâts. Donc M. VIAELLE peut dire tout ce qu'il veut et dire qu'il va limiter à 300 le nombre de mâts, il ne pourra pas le faire. Alors, au moins qu'il fasse son boulot de défenseur des paysages et qu'au moins, il montre qu'il est opposé à ce genre de dégâts paysager et environnemental. C'est tout ce qu'on lui demande. Et les propositions que nous avons faites allaient dans ce sens, ce n'était pas une condamnation pure et simple de l'éolien de façon ayatollesque. Ce n'est pas du tout cela. »

Luc PICARD :

« Là, vous revenez sur le débat qui concerne le Parc. Nous, nous pensons au contraire qu'à partir du moment où le Parc réunit autant de partenaires différents, plus d'une centaine de Communes avec des Communes souhaitant l'implantation de l'éolien, le fait de zoner les parties du Parc qui pourraient encore accueillir un certain nombre de mâts ou de puissance éolienne (selon la manière dont on considère les choses) et en même temps les limiter fortement, c'était une manière de trouver un consensus, tellement compliqué à obtenir sur cette question et de permettre à chacun de s'y retrouver. C'était un peu cela notre position, même si nous sommes d'accord avec vous : il faut être très vigilant sur les implantations que nous serons amenées à faire sur le Parc, pour préserver l'intérêt de nos paysages. »

Monsieur le Maire :

« Je ne voulais pas non plus que l'on soit trop nombriliste en disant que nous ne voulons protéger que notre Montagne Noire. C'est le moment où jamais de dire, d'une manière globale, qu'on s'oppose à ce genre d'industrie dans les zones naturelles, parce que cela va aussi dans le sens de tous les habitants des autres Parcs Naturels, qui se font beaucoup de souci pour leur avenir.

Pour en revenir à la Montagne Noire, vous comprenez aussi que je m'intéresse à tout ce qui se passe dans l'Aude et en particulier, je me suis procuré le schéma pour l'Aude et vous allez voir l'importance de réviser cette charte.

Voici l'approche prise en compte : vous n'avez pas eu ce document puisqu'il concerne Languedoc Roussillon ; il est prévu dans toute cette zone verte qui correspond au Cabardès et au Minervois 250 mâts. C'est écrit, il n'y a pas de doute et c'est la zone dans laquelle le parc éolien sera préférentiellement construit. C'est là que je dis que nous avons intérêt à être vigilants et je pense que Jean-Paul RIOLS, qui connaît très bien cette entité Montagne Noire, comprendra particulièrement ce que je veux dire, si ici de ce côté que l'on peut appeler Montagne blanche, on laisse installer 250 mâts sans rien dire, l'approche prise en compte sera la charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Si dans la Charte nous nous opposons à avoir quelque chose chez nous, il y a de fortes chances que cela encourage les Audois à faire la même chose de l'autre côté. Réfléchissez bien, l'enjeu est important et c'est maintenant. On l'exprime clairement.

Luc PICARD :

« On pourrait prendre le problème à l'envers et dire qu'il manque à l'Aude son adhésion au Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour protéger et limiter ces implantations. »

Monsieur le Maire :

« Cela fait 20 ans que je le dis au Parc. Bien entendu, c'était indispensable. Puis c'est parti vers l'Hérault, le siège a toujours été à Saint Pons, alors que Michel BOURGUIGNON s'était beaucoup battu pour qu'il soit à la Maison Fuzier. Pendant plusieurs années c'était dans l'air du temps et puis c'est parti sur l'Hérault. Les Héraultais et les Audois ne s'apprécient pas beaucoup ! Cela a toujours été une fin de non-recevoir, d'ailleurs dès le départ M. LIMOUZY s'était heurté effectivement à Me COURRIERE de Cuxac qui défendait sa montagne et ne voulait pas entendre parler d'un Castrais pour s'occuper de ce qu'il avait à faire ! »

Luc PICARD :

« Monsieur le Maire, je ne sais pas si vous m'avez bien compris. Je disais simplement que le fait qu'il n'y ait pas de Parc ou que l'Aude ne se trouve pas dans le territoire du Parc, fait que l'on aboutit à un développement beaucoup plus accéléré de l'éolien industriel. C'est cela que je voulais dire à l'instant. Et, à la limite, qu'il manque à l'Aude une adhésion au Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour les protéger, on va dire d'une implantation exagérée. »

Monsieur le Maire :

« On ne peut pas les faire venir contre leur volonté. Mais si déjà on stoppe les implantations ici et qu'il n'y ait plus d'autorisation, ils doivent en tenir compte de l'autre côté, et c'est aussi une force pour dire : "*arrêtez de faire n'importe quoi !*". »

Je rappelle qu'à l'époque, lors de l'enquête publique concernant les 3 Communes du Cabardès (le Mas Cabardès, Labastide Esparbaïrenque et Les Martyrs), le Parc Régional avait quand même émis un avis très réservé alors qu'il n'était pas chez lui, en disant qu'on allait détruire l'aspect emblématique du Pic de Nore.

J'avais vu le courrier qu'avait fait M. VIAELLE à l'époque. Il s'était battu pour quelque chose qui n'était pas chez lui et j'aurais aimé qu'il ait la même fermeté sur son territoire. »

Jean Paul RIOLS :

« Concernant les paysages, par expérience j'ai remarqué que la plupart des parcs éoliens qui sont implantés par des communes ne se voient pas depuis les communes qui

profitent de cette électricité. Ils se voient depuis les autres communes, des communes avoisinantes qui elles n'en veulent pas mais elles les ont ! »

Pierre DUCASSE

« C'est un des arguments des promoteurs éoliens ! »

Monsieur le Maire :

« C'est ce qu'on appelle le mitage et beaucoup de petites communes l'acceptent pour avoir des retombées financières. »

Paul DELOCHE :

« Les royalties sont encaissées par les Communes qui implantent les éoliennes mais les Communes qui sont impactées ne touchent rien du tout ! »

Pierre DUCASSÉ :

« Pour revenir à notre Montagne Noire, et sans vouloir faire une leçon de stratégie, la Montagne Noire Tarnaise est attaquée depuis un certain nombre d'années : cela a commencé à l'extrême Est avec les 6 éoliennes de Sauveterre ; cela a continué à l'extrême Ouest par les 11 éoliennes d'Arfons.

Ce n'est pas allé au-delà et M. VIAELLE se vante d'avoir donné un avis défavorable sur Dourgne. Il faut savoir qu'il y a eu un veto, là-bas, du côté de Dourgne et de Sorèze, de la part de M. MAMY qui, paraît-il, a une influence prépondérante dans ce secteur.

Ce n'est donc pas le Parc qui a évité qu'il y ait des éoliennes à Dourgne et à Saint Amancet mais c'est M. MAMY.

D'un côté Sauveterre, de l'autre côté Arfons et dans quelques mois il y aura 8 éoliennes de part et d'autre du Roc de Payremaux. Le permis de construire est déjà signé. Le dossier est un peu retardé parce qu'il y a un recours devant les Tribunaux Administratifs, mais cela va se faire.

De l'autre côté, l'étau va se resserrer avec Labruguière ; au milieu, il y aura les 26 éoliennes du Sambrès, qui seront à 400 mètres de Roquerlan. »

Monsieur le Maire :

« La Ville de MAZAMET avait apporté son soutien à l'association des habitants de Roquerlan et nous avons gagné *[recours contentieux]*.

Pierre DUCASSÉ :

« C'est donc toute la crête de la Montagne Noire qui est déjà menacée et je crains que M. VIAELLE ne puisse rien faire pour l'éviter. »

Monsieur le Maire :

« Il ne faut pas que nous soyons défaitistes. On s'est aperçu parfois que certaines personnes avaient eu raison, mais bien après. Au moins, nous aurons la conscience tranquille d'avoir essayé.

Ce choix de rédaction de la délibération, c'est donc par solidarité envers les habitants des Parcs et ce n'est pas pour vous être désagréable, puisque nous avons dit que nous faisons la paix ! »

Renaud ROUANET :

« Je tenais simplement à recentrer le débat sur le point qui nous intéresse ce soir : le schéma régional.

Pour étayer ce que disait Pierre DUCASSÉ, tout à l'heure, notamment sur les gaz à effet de serre, nous en entendons tous parler mais sans trop savoir ce que c'est, d'où cela provient et leurs effets.

Nous ne savons pas trop aujourd'hui, au niveau planétaire, comment cela fonctionne. Ce qu'il faut savoir, et c'est important à signaler ce soir, c'est que la France émet aujourd'hui moins de 1% de gaz à effet de serre. Cela ne représente rien, au niveau planétaire, lorsqu'on le compare à ce que produit aujourd'hui la Chine, l'Inde et d'autres pays.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est qu'il y a une centrale à charbon qui sort de terre, par jour, en Chine.

Aujourd'hui nous parlons de gaz à effet de serre et de gaz carbonique, l'Allemagne produit 10 tonnes de rejets par habitant alors que la France en produit 6 %.

Le premier pays au monde, en terme d'éolien, c'est le Danemark. L'Allemagne arrive en deuxième position. Ils ont entre 15 et 20 ans de recul par rapport à la France sur l'éolien industriel et ils s'aperçoivent qu'il faut impérativement des centrales à charbon pour compléter, en cas d'arrêt, car nous l'avons déjà dit, une éolienne ne peut fonctionner sur une année que 25 % du temps. Au niveau national, nous sommes aux alentours de 14 %. Il s'agit donc d'une énergie d'appoint et non d'une énergie comparable au nucléaire ou à d'autres énergies comme l'hydro-électricité.

J'ai survolé rapidement le schéma régional et ce point me gêne. Je ne remets pas en cause ce schéma et ce travail en partenariat avec la Région et l'Etat, il est tout à fait

légitime mais aujourd'hui on ne parle que de gaz à effet de serre. Or si on creuse la question, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup plus de travail à faire, au niveau planétaire.

Ensuite, la deuxième chose importante qui me surprend dans ce schéma, c'est le manque d'importance des économies d'énergies. Ils en parlent mais très peu alors que l'avenir repose sur les économies d'énergies, surtout dans l'habitat, car c'est là que l'on pourra faire des efforts et gagner la bataille, mais certainement pas avec du vent ou d'autres énergies alternatives. »

Monsieur le Maire :

« Je vais vous lire ce projet de délibération. J'espère que vous l'accepterez telle qu'elle est prévue puisque c'est en réponse aux inquiétudes des habitants des différents Parcs, que j'ai voulu que l'on rajoute ce paragraphe. C'est un vœu pieu !

“Le Conseil Municipal,

VU la Loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », du 12 Juillet 2010 qui prévoit l'élaboration d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), piloté conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional ;

VU l'article L. 314-9 du Code de l'énergie, selon lequel « Les zones de développement de l'éolien sont définies par le représentant de l'Etat dans le département en fonction : 1° Des délimitations territoriales inscrites au schéma régional éolien [...] ;

VU le projet de SRCAE soumis à l'avis du Conseil Municipal de MAZAMET, qui a un délai de deux mois pour l'émettre, conformément à l'article R. 222-4 du Code de l'Environnement,

CONSIDERANT que la Ville de MAZAMET a été saisie par courrier reçu en Mairie le 22 Décembre 2011, par le Préfet de Région Midi-Pyrénées et le Président de la Région Midi-Pyrénées,

CONSIDERANT que ce projet de SRCAE est composé :

- D'un rapport comprenant un diagnostic énergétique de la Région Midi-Pyrénées ainsi qu'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et du potentiel en énergie renouvelable,*
- D'objectifs stratégiques et d'orientations thématiques et transversales,*
- Et, en annexes, d'un schéma régional éolien et d'autres annexes*

Considérant que ce Schéma Régional Eolien définit la Montagne Noire comme zone de développement éolien très favorable, suite à des analyses croisées de contraintes et d'enjeux,

Considérant que ces analyses peuvent difficilement être comprises par les acteurs locaux car la Montagne Noire constitue un panorama d'un intérêt paysager exceptionnel pour notre territoire, pour ses habitants et pour les visiteurs, qu'il convient de protéger,

Considérant que d'une manière générale tout projet éolien industriel supplémentaire est à proscrire dans nos parcs naturels de Midi-Pyrénées existants - PNR des Grands Causses (12), du Haut-Languedoc (81), des Pyrénées Ariégeoises (09) des Causses du Quercy (46) - et en cours de création - Aubrac (12) -,

Tout en reconnaissant la nécessité de s'engager dans une démarche de bonne gestion de l'énergie,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie."

Voilà la délibération que je vous propose. »

Luc PICARD :

« Nous sommes d'accord avec les premiers " *considérant* " mais nous trouvons que le dernier " *considérant* " est un peu trop exclusif. »

Monsieur le Maire :

« Je peux vous dire qu'ils sont malheureux dans les Grands Causses. Seulement 13 % des territoires en France et 5 % de la population française est concernée... »

Luc PICARD :

« Ce soir, nous devons nous prononcer d'abord par rapport au Parc qui nous concerne... »

Monsieur le Maire :

« Non, il s'agit bien de la Région... »

Luc PICARD :

« Je sais, mais c'est par rapport à notre territoire »

Monsieur le Maire :

« Oui, la Montagne Noire. Mais je trouve qu'il ne faut pas que nous soyons trop restrictifs... C'est un problème de société, je trouve... »

Luc PICARD :

« Nous aurions aimé que le dernier “*considérant*” soit moins exclusif, je l’ai dit tout à l’heure et je vous avais proposé une formulation. A ce titre, nous vous aurions rejoints sur ces réserves par rapport à ce schéma. Nous avons également des inquiétudes sur le mitage, dont nous avons parlé, de l’éolien sur les paysages et nous vous rejoignons sur ce point. C’est une formule que je vous propose, les mots peuvent être modifiés si l’esprit reste le même :

“Considérant que d’une manière générale le développement de l’éolien industriel doit rester limité – c’est là notre nuance – pour préserver les paysages”.

C’est le type de formule que je vous propose... »

Monsieur le Maire :

« Ce n’est pas assez.... »

Luc PICARD :

« ...Oui, nous sommes moins impératifs, nous ne fermons pas complètement la porte à l’éolien. En même temps, c’est vrai que nous restons fidèles à la ligne que nous avons fixée depuis le départ, vous étiez plus impératifs. »

Paul DELOCHE :

« Le problème c’est qu’il s’agit de Parcs NATURELS... »

Luc PICARD :

« Le problème c’est qu’il y a deux définitions de Parcs, il y a les Parcs Nationaux, où c’est plutôt le “*no man’s land*” par rapport à tout développement, alors que dans les Parcs Régionaux, il y a effectivement une dimension de protection de l’environnement mais il n’y a pas abandon complet du développement économique, quel qu’il soit.

C’est la nuance entre les chartes qui régissent les Parcs Nationaux, et celles qui régissent les Parcs Régionaux. On ne ferme pas la porte complètement à l’activité humaine et aux implantations économiques, mais avec une action environnementale plus poussée que dans le reste du territoire. »

Monsieur le Maire :

« Oui, mais il y a tellement d’autres énergies renouvelables que nous pourrions développer dans les Parcs Naturels.

C'est ce que dit la circulaire ministérielle, je vous la relie : "Le paysage est un sujet majeur pour les Parcs régionaux et l'article R. 333 prévoit que le rapport traite spécifiquement de la protection des paysages." Cet extrait de la circulaire du Ministère, concerne les Parc Régionaux.

Il faut que nous soyons clairs sur ce point, cela impacte les paysages, contrairement à la géothermie, au petit solaire ou au petit éolien. »

Christian LOISON :

« Même si nous disons que nous n'en voulons pas du tout, nous en aurons quand même ! »

Monsieur le Maire :

« Elles y sont déjà ! »

Pierre DUCASSÉ :

« Il faut être logique avec la délibération que nous avons prise le 15 Décembre, qui était dans cet esprit-là. Nous aurions pu critiquer de façon beaucoup plus pointue encore ce schéma régional. On s'obnubile sur l'éolien mais sur le photovoltaïque, la position de la Région est totalement aberrante.

Vous savez qu'à l'échelon national, le Grenelle de l'environnement a prévu que le solaire photovoltaïque devait être partagé entre le sol et le hors sol, à respectivement 10 % et 90 %.

C'est-à-dire que seulement 10% du photovoltaïque installé le serait au sol (pour protéger les terres cultivables etc...).

Ce Schéma Régional propose 20 % et 80 %. A quel titre ? Pourquoi ? Est-ce que les terres cultivables de Midi-Pyrénées valent moins que celles de Picardie ou d'ailleurs ? Je trouve cela inadmissible, aussi. »

Monsieur le Maire :

« Puisque nous avons décidé de ne pas nous disputer ce soir, que faisons-nous ?!

De toute façon, je pense que ce n'est pas la Commune de Mazamet, seule, qui va influencer sur la Région, si elle a décidé autre chose. Mais nous aurons au moins le sentiment d'avoir dit ce que nous avons sur le cœur et je crois que dans ce débat, c'est ce qui compte.

Je vous propose la délibération comme elle est, je vous laisse libre... »

Luc PICARD :

« Nous allons nous abstenir. »

Monsieur le Maire :

« C'est dommage, car c'était par solidarité envers toutes les personnes préoccupées par cette situation dans leur Parc. »

Luc PICARD :

« Nous essayons de rester dans un esprit consensuel par rapport à l'ensemble des Communes... »

Monsieur le Maire :

« J'ai bien compris mais je pense que MAZAMET malgré tout ne pourra pas faire changer les choses... »

Luc PICARD :

« De toute façon c'est l'avis défavorable qui sera retenu. »

Monsieur le Maire :

« Oui, c'est sûr.

S'il n'y a plus d'intervention, je lève la séance. Je vous remercie de votre présence. »

La séance est levée à 20 heures 40.

VU par NOUS, Maire de la Commune de MAZAMET, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Maire,
Laurent BONNEVILLE.-*

*MAZAMET, le 27 FEVRIER 2012
Le Secrétaire de séance
Gilles RIEUSSEC*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 FEVRIER 2012

N°2012/01/01 Avis sur le projet de Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE)

Le Conseil Municipal,

VU la Loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », du 12 Juillet 2010 qui prévoit l'élaboration d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), piloté conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional ;

VU l'article L. 314-9 du Code de l'énergie, selon lequel « *Les zones de développement de l'éolien sont définies par le représentant de l'Etat dans le département en fonction : 1° Des délimitations territoriales inscrites au schéma régional éolien [...]* » ;

VU le projet de SRCAE soumis à l'avis du Conseil Municipal de MAZAMET, qui a un délai de deux mois pour l'émettre, conformément à l'article R. 222-4 du Code de l'Environnement,

CONSIDERANT que la Ville de MAZAMET a été saisie par courrier reçu en Mairie le 22 Décembre 2011, par le Préfet de Région Midi-Pyrénées et le Président de la Région Midi-Pyrénées,

CONSIDERANT que ce projet de SRCAE est composé :

- D'un rapport comprenant un diagnostic énergétique de la Région Midi-Pyrénées ainsi qu'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et du potentiel en énergie renouvelable,
- D'objectifs stratégiques et d'orientations thématiques et transversales,
- Et, en annexes, d'un schéma régional éolien et d'autres annexes

Considérant que ce Schéma Régional Eolien définit la Montagne Noire comme zone de développement éolien très favorable, suite à des analyses croisées de contraintes et d'enjeux,

Considérant que ces analyses peuvent difficilement être comprises par les acteurs locaux car la Montagne Noire constitue un panorama d'un intérêt paysager exceptionnel pour notre territoire, pour ses habitants et pour les visiteurs, qu'il convient de protéger,

Considérant que d'une manière générale tout projet éolien industriel supplémentaire est à proscrire dans nos parcs naturels de Midi-Pyrénées existants - PNR des Grands

Causses (12), du Haut-Languedoc (81), des Pyrénées Ariégeoises (09) des Causses du Quercy (46) - et en cours de création - Aubrac (12) -,

Tout en reconnaissant la nécessité de s'engager dans une démarche de bonne gestion de l'énergie,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

Adopté par 26 voix présentes et représentées, M. Luc PICARD, Mmes Gisèle PAULIN et Odette FARA-LANOY, M. Jean LAPIERRE, Mme Marie ASTOUL et M. Christian VALENCIA s'étant abstenus.

Le Maire soussigné certifie que le compte-rendu de la séance du 16 FEVRIER 2012 comprenant les délibérations prises dans ladite séance a été affiché par extraits le VINGT-SEPT FEVRIER DEUX MILLE DOUZE à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Maire,
Laurent BONNEVILLE.-*